

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (2000)
Heft: 135-137

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles Fédérales

INITIATIVES

“ Oui à l'Europe ” La Commission de politique extérieure du Conseil national maintient le contre-projet à cette initiative, malgré le refus en juin d'entrer en matière du Conseil des États. Dans la foulée du “ oui ” aux accords bilatéraux, La Commission du National avait proposé de soutenir aussi bien la relance sans délai de la demande d'adhésion à l'UE qu'un contre-projet indirect. Mais le plénum n'est pas allé aussi loin, a rejeté l'initiative et n'a retenu que le contre-projet, qui fixe l'entrée dans l'UE comme but mais laisse au Conseil fédéral la compétence de décider de la date du dégel de la demande d'adhésion. Les sénateurs ont repoussé aussi bien l'une que l'autre option, réglant ainsi le problème de l'initiative mais pas celui du contre-projet. La partie de ping-pong va se poursuivre à l'automne.

• L'initiative “ Pour un meilleur statut juridique des animaux ” (les animaux ne sont pas des choses, mais des êtres vivants doués de sensibilité) a abouti et a été déposée à Berne le 17 août.

RÉFÉRENDUMS

Le peuple se prononcera le 26 novembre sur la suppression du statut de fonctionnaire. Le référendum contre la nouvelle loi sur le personnel de la Confédération a été déposé avec 84 775 signatures valables.

CONSULTATION

Le Conseil Fédéral met en consultation un projet sur le travail au noir. Diverses dispositions comme le renforcement des contrôles, l'augmentation des sanctions pour les employeurs indécents, l'introduction d'un chèque-service pour les aides de ménage, soit un train de mesures pour lutter contre un phénomène qui a généré un volume d'environ 35 milliards pour l'an 2000.

VOTATIONS DU 26 NOVEMBRE

On votera sur l'AVS, le statut des fonctionnaires, la santé et l'armée.

LES DOSSIERS DE LA RENTRÉE

Treize dossiers brûlants sont à traiter d'urgence. **L'assurance-chômage** : Pascal Couchepin doit présenter un projet de révision. **La libération du marché de l'électricité** est suspendue au résultat de la votation du 24 septembre sur l'énergie. Le Conseil fédéral a mis en consultation un avant-projet de révision de la loi sur l'énergie nucléaire dans lequel il renonce à fixer une limite à la durée d'exploitation des centrales atomiques. **Drogue** : Ruth Dreifuss doit présenter incessamment son projet de révision de la loi sur les stupéfiants ; on va vers une dépénalisation de la consommation. **Europe** : Le Comité d'initiative “ Oui à l'Europe ” doit décider s'il maintient ou retire son projet. **Étrangers** : Ruth Metzler a promis de présenter un nouveau projet de naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la seconde génération. **ONU** : la consultation est en cours, la votation pourrait avoir lieu en 2002. **Avortement** : la solution dite des délais reste en suspens devant le Parlement. **Assurance-maternité** : le Conseil national s'est prononcé en faveur d'un congé payé de 14 semaines pour les jeunes mères exerçant une activité lucrative. On attend la confirmation du Conseil des États. L'Union patronale suisse promet un référendum. **AVS** : la 11^e révision est à l'examen en commission. Le 26 novembre le peuple doit se prononcer sur deux initiatives qui préconisent une retraite dès 62 ans. On est loin de la retraite à 67 ans envisagée par le président du Parti radical Franz Steinegger. **Assurance-maladie** : Ruth Dreifuss a proposé de supprimer l'obligation de contracter, ce qui permettrait aux assurances de choisir avec quels médecins elles veulent collaborer, d'autre part d'interdire pendant trois ans aux médecins diplômés de s'installer. La résistance s'organise. **Armée** : le bras de fer entre Adolf Ogi et Pascal Couchepin concernant la réforme Armée XXI n'est pas terminé. Le Conseil fédéral s'est déjà prononcé sur une réduction des effectifs de 360 000 à 120 000

hommes, mais plusieurs questions restent ouvertes, notamment la votation du 26 novembre sur la division par deux du budget militaire.

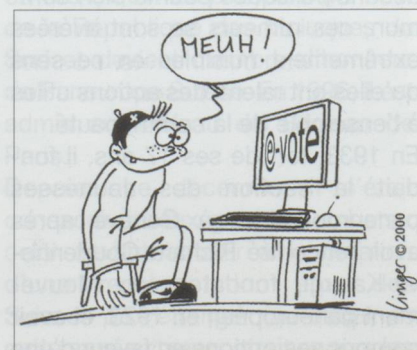


Fiscalité : Le Conseil fédéral devrait adopter pour la fin de l'année, le message sur les réductions d'impôts préconisées par Kaspar Villiger, soit des allègements de 0,9 milliard de francs au maximum pour les couples mariés et les familles, et de 0,5 milliard sur les droits de timbre. Un cadeau fiscal qui irrite la gauche.

CINQUIÈME SUISSE

À fin juin dernier, 580 396 Suisses résidaient à l'étranger, soit 7 439 de plus qu'une année auparavant. En 10 ans, la Cinquième Suisse a augmenté de 126 000 personnes. La majeure partie vit dans les pays de l'UE (59,5 %). La France vient en tête avec 151 037 Suisses. Sur les autres continents, ce sont les USA avec 67 929 Suisses, suivis du Canada : 34 192 et de l'Australie : 19 301.

• Le Conseil des Suisses de l'étranger, réuni à Zoug à l'occasion du 78^e Congrès des Suisses de l'étranger a approuvé à l'unanimité une résolution souhaitant l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Cette année, la libre circulation des personnes, l'AVS et le futur de la formation en Suisse sont au centre des débats de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE).
• Le Conseil fédéral entend promouvoir le vote par courrier électro-



nique. C'est ce qu'a déclaré la chancelière fédérale Annemarie Huber-Hotz devant le Congrès des Suisses de l'étranger. Il faut faire avancer cette idée et un projet pilote a été établi. Selon la chancelière, les Suisses de l'étranger sont l'image de la Suisse dans les pays où ils vivent. «*Vous êtes les meilleurs ambassadeurs de nos cultures et de nos valeurs*» a-t-elle déclaré.

FINANCES

Le déficit prévu de 1,8 milliard est virtuellement résorbé, les rentrées du 1^{er} semestre sont bien meilleures que prévu. La Confédération devrait renouer avec les bénéfices.

La TVA a rapporté 13 milliards de francs en 1998.

- Le Conseil fédéral veut accorder



80 millions aux cantons les plus touchés par les restrictions de Swisscom, des CFF et de la Poste. Les partis gouvernementaux, excepté le PRD, ainsi que les cantons, saluent cette décision.

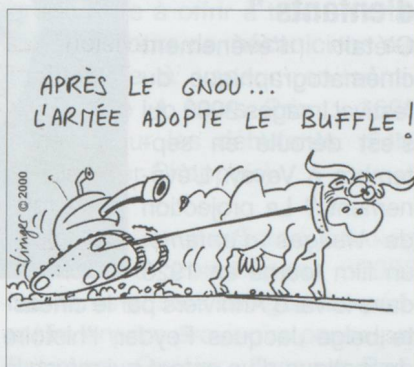
- Budget 2001. Un minidéficit de 100 millions est prévu. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il inclut le cadeau de 500 millions qui sera consenti au chapitre du droit de timbre. Le produit des licences UMTS pour la téléphonie mobile ne sera pas comptabilisé dans les recettes. On s'attend à 4 milliards qui devraient servir à réduire la dette. Il devrait en résulter une petite diminution des intérêts. Pour les prochaines années, on prévoit des excédents.

- La Banque nationale suisse va vendre 200 tonnes d'or l'an prochain.

DÉFENSE

L'armée prépare l'achat d'un nouveau char de dépannage pour ses

blindés, en remplacement de ses engins actuels trop légers. De fabrication allemande, le "Buffle" a été testé à Thoun et à Bure. 10 à 20 exemplaires pourraient être inscrits au programme d'armement 2001.



- Munitions. L'entreprise Suisse de munitions (SM) basée à Thoun/BE cherche à diminuer les émissions de plomb lors des tirs. Le développement des balles pour pistolet de 9mm arrive à terme, elles seront testées à grande échelle par la police cette année. Les nouvelles cartouches seront ensuite introduites dans l'armée. Il faudra attendre une année de plus pour qu'une balle "GP 90" pour fusil d'assaut avec calibre de

5,6 mm sans plomb soit introduite. Pour sa fabrication, on est à la limite de ce qui est actuellement atteignable technologiquement et industriellement.

- Même avec moins de soldats, l'administration militaire continue de croître et les frais explosent. Après Pascal Couchepin, Kaspar Villiger plaide pour des économies.

- Les Drones (avions miniatures sans pilotes) sont présentés au meeting aérien d'Emmen. Outre l'utilisation militaire, ils pourraient servir au civil pour surveiller et prévenir les incendies de forêts, gérer le trafic routier, survoler les lieux d'une catastrophe présentant des dangers (accident nucléaire, avalanches). Ils ont déjà été utilisés en 1997 lors d'un incendie de forêt au Tessin. Ces appareils, qui ont coûté 350 millions de francs, devront être modifiés à cause d'interférences avec les téléphones mobiles.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

L'agent du Mossad, surpris en flagrant délit d'écoute téléphonique a été reconnu coupable et condamné à 12 mois d'emprisonnement avec sursis. Il est expulsé de Suisse pour 5 ans, les frais du procès sont à sa charge, soit 100 000 francs qui seront déduits avec les intérêts de la caution de 3 millions à rendre à Israël.

- Dans un arrêt du 26 juillet, le TF donne tort aux autorités zurichoises qui avaient écarté la requête d'une femme infectée par le virus HIV lors d'un viol, mais qui n'avait eu connaissance de sa séropositivité que 4 ans plus tard. (le délai est de deux ans après les faits). Soignée en 1993 à la suite du viol, ce n'est qu'en 1997, à la suite d'une opération, que le diagnostic a été fait. Un rejet de sa demande pour prescription irait contre le but de la loi sur l'aide aux victimes.

- Le TF donne raison à une épouse libanaise répudiée par son mari suisse converti à l'Islam lors de son mariage à Beyrouth en 1993. Cet acte viole l'ordre public suisse en posant l'inégalité des époux devant le divorce. En 1998, l'épouse introduit une action en divorce devant le Tribunal de Delémont, lieu d'origine du mari. Domicilié en Jordanie, celui-ci s'oppose au jugement jurassien, s'appuyant sur un acte rendu par le Tribunal char'i sunnite de Beyrouth. (dont la jurisprudence s'appuie sur l'interprétation du Coran) attestant que le mariage avait été dissous par répudiation de l'épouse.

JUSTICE

En 1999, l'Office fédéral de la justice a traité 103 requêtes pour enlèvement d'enfant. Les trois quarts d'entre elles concernaient des enfants emmenés à l'étranger par l'un des parents. La moitié de toutes ces affaires a été résolue dans un délai d'un an. Les autres procédures ont duré plus longtemps, souvent parce que la localisation de l'enfant était difficile. Ces dernières années, seuls 3 % des cas n'ont pu être résolus.

NB. Les francs mentionnés sont des francs suisses.

Henriette Germain-Nicolet